

Ecrit par Andrée Brunetti le 25 novembre 2022

Journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes



« Ne rien laisser passer », ce sont les mots d'ordre de la Préfète de Vaucluse à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes. « C'est un combat constant qui doit être mené sans relâche. Il ne faut rien laisser passer face aux agresseurs » martèle Violaine Démaret , entourée de représentants d'associations comme Rhéso, de la Caisse d'Allocations Familiales, du Centre hospitalier de Montfavet, du Planning Familial, de l'Agence Régionale de la Santé et en ligne avec la Procureure de la République de Carpentras par visio-conférence.

Cette journée de sensibilisation a été proclamée par l'ONU en 1999 et en France, c'est l'une des « Grandes Causes » du quinquennat puisque sans elle, l'égalité entre les hommes et les femmes ne saurait advenir.

Mettre à l'abri femmes et enfants

Au terme d'une matinée de réunion et d'échanges à Avignon avec celles et ceux qui sont sur le terrain, la préfète a fait le point sur la situation en Vaucluse. « En 2022, nous avons eu deux féminicides, une femme tuée à Cavaillon, une autre à Pernes-les-Fontaines, nous avons donc l'impérieuse nécessité de continuer à agir ensemble. D'abord grâce à un maillage du territoire. Dans les 151 communes du département, chaque femme doit avoir un endroit où aller pour se protéger et mettre à l'abri ses enfants. On doit pouvoir faire mieux. L'accueil des victimes aussi doit se développer, il y a quelques années il n'y avait que

Ecrit par Andrée Brunetti le 25 novembre 2022

3 ou 4 places, désormais il y en a 30 pour les aider. Il y a eu 82 décisions de justice pour « grave danger » et 12 « bracelets anti-rapprochement » posés chez des agresseurs, ce n'est pas parfait, mais ça progresse. Les maris ou compagnons violents doivent être expulsés du domicile, mais pas abandonnés dans la rue, lâchés dans la nature, ils doivent être hébergés ailleurs, pris en charge, responsabilisés voire soignés pour surtout ne plus jamais récidiver ».

Les chiffres

Il est vrai que les chiffres en Vaucluse ne laissent pas indifférent : en 2021, 2 373 plaintes ont été déposées pour viols (73), menaces et chantage (549), pressions psychologiques ou physiques, harcèlement, coups et blessures volontaires (1232). La tendance est différente en ville et à la campagne, +59 plaintes en zone gendarmerie, -99 en zone police « Il faut donc accentuer l'accueil des victimes en zone rurale, là où les victimes sont loin de tout » explique Violaine Démaret « Et surtout 50% des faits se déroulent à la maison, ce sont donc des violences intra-familiales et il n'y a pas de profil-type, toutes les catégories sociales, tous les âges sont représentés, y compris des retraités de plus de 75 ans ».

Une centre de suivi et de prise en charge

Un « CPCA (Centre de suivi et de prise en charge) des auteurs de violences conjugales existe en Vaucluse, à Carpentras (04 90 60 36 84) pour ceux qui ont du mal à se contrôler et qui exécutent une décision de justice, mais aussi pour ceux qui ont peur du geste de trop, ces hommes qui parfois spontanément s'inscrivent à un stage de responsabilisation ou demandent à être accompagnés d'un suivi médical et/ou psychologique pour ne pas recommencer à humilier, dévaloriser, insulter, terroriser, menacer ou frapper leur compagne. Bref, pour qu'ils se contrôlent et ne laissent plus libre cours à leurs bouffées de violence.

Une société violente

« La violence augmente dans notre société, les plus vulnérables avec les mamans, ce sont les enfants qui sont témoins de ces scènes qui se déroulent à la maison, sous leurs yeux, c'est un vrai traumatisme et leurs vies sont durablement bouleversées » ajoute la Préfète. Le Vaucluse a été retenu parmi 5 départements pour tester les mesures d'éloignements. Les policiers, gendarmes, pompiers reçoivent une formation continue pour savoir accueillir les plaignantes, les réconforter, leur parler avec humanité. Des espaces ont été aménagés dans les commissariats et les brigades de gendarmerie pour qu'elles puissent s'exprimer dans un environnement de confiance, loin du tout venant. « Il existe aussi une violence mutuelle entre hommes et femmes à l'intérieur d'un couple, situation aggravée par l'absorption du cocktail alcool-drogue, et parfois aussi, des femmes qui frappent des hommes, mais c'est très rare ».

Un numéro d'appel et une plateforme de signalement

Un numéro d'urgence à appeler 24h / 24 pour les femmes victimes de violences : 39 19 (il est anonyme et gratuit) Une plateforme de signalement : www.arretonslesviolences.gouv.fr